Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Verre et cristal, veuillez visiter :
capverrecristal.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ARTS DU VERRE ET DU CRISTAL

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

3 pour l'unité EG1 dans son ensemble ; aucun coefficient distinct pour l'EMC **Dur**

Le candidat présente la liste des six documents prévue par la réglementation, avec un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Le sujet tiré au sort détermine le document à présenter. Aucun document réponse écrit n'est à rendre.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Comprendre et analyser le document tiré au sort (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Mobiliser des repères et des connaissances (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Justifier un jugement et prendre du recul (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)	Fourni avec le sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP ARTS DU VERRE ET DU CRISTAL

L'épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique est orale. Le candidat présente la liste réglementaire de six documents, puis un thème est tiré au sort. Après cinq minutes de préparation, il présente le document correspondant et répond aux questions de l'examinateur, dans la limite de dix minutes de présentation et d'échange.

La répartition des points ci-dessous constitue un barème de correction sur 20 pour la prestation orale. Elle ne modifie pas le coefficient réglementaire de l'unité EG1, qui est global.

PARTIE 1 : Comprendre et analyser le document tiré au sort (9 points)

Identification, compréhension et analyse critique du document

Le candidat présente le document correspondant au thème tiré au sort. Il en identifie la nature, l'auteur ou la source, la date lorsqu'elle est disponible, le sujet et le contexte. Il s'appuie sur des éléments précis du document.

1.1 (3 points) Présentez le document : nature, auteur ou source, date, sujet et thème du programme auquel il se rattache.

1.2 (3 points) Expliquez les informations ou les idées principales du document en vous appuyant sur des éléments précis.

1.3 (3 points) Indiquez ce que ce document permet de comprendre et précisez une limite éventuelle liée à sa nature, à son auteur ou aux informations qu'il présente.

PARTIE 2 : Mobiliser des repères et des connaissances (7 points)

Mise en contexte et construction d'une réponse cohérente

À partir du document présenté, le candidat mobilise les repères du programme concernés et établit des liens entre le document et le thème étudié. Les questions sont adaptées au thème tiré au sort.

2.1 (4 points) Situez le document dans son contexte historique, géographique ou civique, selon le thème tiré au sort. Présentez les repères nécessaires à sa compréhension.

2.2 (3 points) Expliquez un lien entre le document et une question, un événement, un espace ou une notion étudiés dans le thème concerné.

PARTIE 3 : Justifier un jugement et prendre du recul (4 points)

Argumentation, recul critique et expression orale

Cette appréciation porte sur la capacité à construire une réponse argumentée, à distinguer une opinion personnelle d'un jugement étayé et à employer un vocabulaire adapté. Pour un document d'EMC, le candidat mobilise les principes et valeurs de la République pertinents pour la situation évoquée.

3.1 (2 points) Formulez une réponse argumentée à la question ou au problème soulevé par le document, en vous appuyant sur des connaissances ou des éléments du document.

3.2 (2 points) Pour un thème d'EMC, identifiez le principe, la liberté, le droit ou la responsabilité en jeu et expliquez comment il s'applique à la situation. Pour un thème d'histoire ou de géographie, présentez une limite ou un point de vue complémentaire utile à la compréhension du document.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789

Document historique authentique. Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, texte publié par le Conseil constitutionnel.

DT 2 : DONNÉES DE MOBILITÉ D'UN TERRITOIRE VERRIER

Données fictives construites pour présenter un document statistique exploitable à l'oral. Elles décrivent les déplacements domicile-travail de 200 salariés d'un établissement verrier situé dans une petite ville. Elles ne constituent pas une statistique nationale.

Mode principal de déplacement domicile-travail

Mode de déplacement	Salariés	Part du total
Voiture individuelle	120	60 %
Covoiturage	30	15 %
Transport collectif	20	10 %
Marche ou vélo	30	15 %

Effectifs sur un total de 200 salariés ; données fictives du dossier.

DT 3 : LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 CONCERNANT LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Document juridique authentique. Article 1 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » Source : loi du 9 décembre 1905, texte publié sur Légifrance.

DT 4 : ARTICLE 1 DE LA CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

Document juridique authentique. « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » Source : Constitution du 4 octobre 1958, texte publié sur Légifrance.

DT 5 : ARTICLE 10 DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Document juridique authentique. L'article 10 protège la liberté d'expression et prévoit que son exercice peut être soumis à des restrictions prévues par la loi et nécessaires, notamment, à la protection des droits d'autrui ou à la prévention des troubles. Source : Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 4 novembre 1950, texte publié par le Conseil de l'Europe.

DT 6 : ARTICLE 1 DE LA CONSTITUTION : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Document juridique authentique. L'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 établit l'égalité des citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion et précise que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités. Source : Constitution du 4 octobre 1958, texte publié sur Légifrance.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.